

C'est la rentrée

Présentation de la saison de formation

Ligue de Bretagne de Natation



Agenda et autres points d'attentions



A

La réforme du MSN

Disparition progressive des BF



B

Programme des formations 2025-26

BF1, 2, MSN, BP, NFS...



C

Tarifs

Le cout des formations





Disparition progressive des BF

En attendant les assistants moniteurs

La réforme du MSN

LES BF DISPARAISSENT

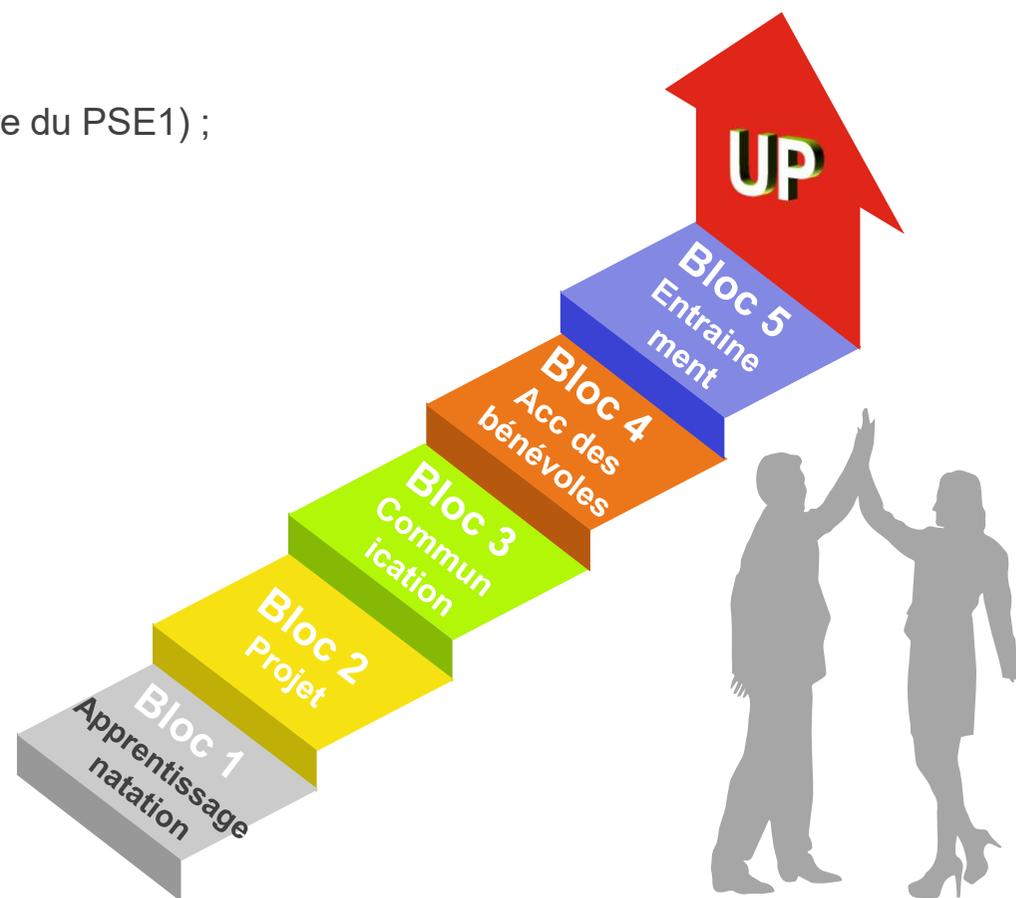
Création d'un MSN en Blocs de compétences ;
Les conditions d'entrée changent (avoir 16 ans et être titulaire du PSE1) ;
Même volume horaire de formation qu'actuellement,

Création
De nouveaux
diplômes par la
FFN

- Assistant moniteur 1, 2; 3
- A partir de 14 ans
- Mise en œuvre en BZH la saison prochaine

Ce que l'ERFAN
Bretagne
propose pour la
saison

- Des formations permettant de valider des Blocs de compétences du MSN
- On garde la possibilité de valider sur plusieurs années (3 ans)
- On continue les BF... Tant que l'on peut le faire, (Equivalence avec le BPJEPS)





Le programme des formations

Ce qui est actuellement prévu ou en cours de mise en oeuvre pour 2025-26

DEJEPS Natation Course

Le titulaire du **D.E.J.E.P.S.**, spécialité "perfectionnement sportif", option A : « natation course-eau libre », acquière les compétences suivantes :

- enseigner les apprentissages pluridisciplinaires de la natation et le perfectionnement sportif de natation course en piscine et en milieu naturel ;
- initier et coordonner la mise en œuvre d'un projet d'apprentissage pluridisciplinaire, de perfectionnement, de développement sportif ;
- concevoir des programmes d'apprentissage pluridisciplinaires et de perfectionnement sportif ;
- conduire des actions de formation.

Cette qualification le rend autonome dans le champ de l'entraînement.

DEJEPS Natation Course

Dates extrêmes de la formation	Durée de la formation	Date de clôture des inscriptions	Dates des TEP	Dates du positionnement
Du 06/10/2025 au 26/06/2026	9 mois	Le 05/09/2025	01/09/2025	06/10/2025

Volume horaire total		1323 HEURES	
Détails du parcours individualisé du candidat	En centre		649 Heures
		Dont FOAD	98 Heures
	En structure		674 Heures
		Dont volume en club agréé FFN	674 Heures
		Dont volume en structure « Classique »	00 Heures

	Volumes horaires Face à Face	Volumes horaires FOAD	Volumes horaires Alter nance
UC1 – Etre capable de concevoir un projet d'action	183	28	137
UC2 – Etre capable de coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action	396	70	452
UC3 – Etre capable de conduire une démarche de perfectionnement sportif	70	0	85
UC4 – Etre capable d'encadrer la discipline en sécurité	649	98	674
Total général			

DEJEPS Natation Course

Exigences préalables à l'entrée en formation (Option A : Natation course – Eau libre)		
Epreuve ou test ou expérience	Attestation de réussite	Dispenses
PSE1	PSE1 à jour de formation continue	
Test de sécurité		BEESAN à jour de FC BPJEPS AAN à jour de FC MSN BF3, 4, 5 FFN Entraîneur fédéral FFESSM BF4 Triathlon BNSSA
Justification d'un niveau technique	Attestation de réussite à l'un des 3 tests suivants : - Pass'compétition NC - Pass'compétition NAP - Pass'compétition handisport	SHN MSN BF3, 4, 5 FFN Entraîneur fédéral FFESSM BF4 Triathlon
400 4N	Attestation de réussite du DTN	SHN MSN BF3, 4, 5 FFN Entraîneur fédéral FFESSM BF4 Triathlon
Performance en natation course ou en NAP (selon grille)	Attestation de réussite du DTN	SHN BF3, 4, 5 FFN Entraîneur fédéral FFESSM BF4 Triathlon
Expérience pédagogique	Attestation du DTN justifiant d'une expérience pédagogique de 800h au cours des 5 dernières années	SHN BEESAN à jour de FC BPJEPS AAN à jour de FC (200h d'expérience en Natation Course) MSN BF2 (200h d'expérience en Natation Course) BF Initiateur NAP BF3, 4, 5 FFN Entraîneur fédéral FFESSM BF4 Triathlon

MSN

Le Moniteur Sportif de Natation met en œuvre en sécurité des activités à vocation sportive et participe au fonctionnement du club. Il exerce ainsi ses activités dans un domaine privé, auprès d'un public volontaire et licencié dans un des clubs affiliés à la Fédération française de natation :

1. Conduire en sécurité les apprentissages sportifs au sein d'une structure fédérale
2. Conduire un projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale;
3. Valoriser les activités et le projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale;
4. Accompagner des dirigeants au sein d'une structure fédérale;
5. Entraîner en sécurité dans le cadre d'une pratique compétitive au sein d'une structure fédérale

MSN

Dates extrêmes de la formation	Durée de la formation	Date de clôture des inscriptions	Dates des TEP	Dates des tests de sélection	Dates du positionnement
11/10/2025 au 12/06/2026	10 Mois	02/10/2025	Vérification administrative	Défini à la clôture des inscriptions	Semaine du 06/10/2025

Volume horaire total		535 HEURES	
Détails du parcours individualisé du candidat	En centre		265 Heures (+ certifs)
		Dont FOAD	106 Heures
	En structure		270 Heures
		Dont volume en club agréé FFN	Mini 150 Heures
		Dont volume en structure « Classique »	Pas de minimum, tout peut être réalisé en club FFN

	Volumes horaires	Dont Volumes horaires FOAD	Volumes horaires Alternance
Bloc 1 - Conduire en sécurité les apprentissages sportifs au sein d'une structure fédérale	65 h	30 h	90 h
Bloc 2 - Conduire un projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale	55 h	27 h	40 h
Bloc 3 - Valoriser les activités et le projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale	45 h	31 h	30 h
Bloc 4 - Accompagner des dirigeants au sein d'une structure fédérale	30 h	30 h	20 h
Bloc 5 - Entraîner en sécurité dans le cadre d'une pratique compétitive au sein d'une structure fédérale	70 h+35h Option	35 h	90 h
Total général	265 heures	153 heures	270 heures

MSN

- ✓ Être âgé de 16 ans minimum.
- ✓ Être licencié à la Fédération française de natation
- ✓ Être titulaire du PSE 1 ou son équivalent, assorti de la mise à jour de la formation continue.
- ✓ Satisfaire à un test de sécurité (voir ci-dessous), sur une distance de 50 mètres ou être titulaire du BNSSA à jour de sa vérification de maintien des acquis
- ✓ Avoir réalisé une performance lors d'une compétition officielle dans la discipline choisie pour la formation : une extraction de la base de données fédérale est à fournir ;
 - Ou
 - Être titulaire d'un Brevet Fédéral de la Fédération française de natation à jour de la formation continue ;
 - Ou
 - Fournir un justificatif permettant d'attester d'une année de licence issue d'une pratique compétitive ou de loisirs, quelle que soit la discipline au sein de la Fédération française de natation.

BPJEPS AAN (titulaires BF2)

Exercer la profession de Maître-Nageur Sauveteur (MNS). Les titulaires du BPJEPSAAN interviennent au sein de différentes structures (piscines municipales, piscines privées, lieux de baignade, centres de remise en forme, thalasso thérapies, hôtels, organismes de tourisme et de loisirs, ...) qui l'emploient pour assurer les missions d'un Maître-Nageur Sauveteur :

1. Gérer un poste de secours.
2. Assurer la gestion des aspects liés à l'hygiène de l'eau et de l'air.
3. Assurer la sécurité des pratiquants, des pratiques, des lieux de pratiques et des baignades.
4. Conduire des actions d'encadrement des activités aquatiques.
5. Conduire des actions d'éveil, de découverte, d'apprentissage pluridisciplinaire
6. Concevoir un projet pédagogique et d'enseignement.
7. Participer au fonctionnement de la structure.

BPJEPS AAN (titulaires BF2)

Dates extrêmes de la formation	Durée de la formation	Date de clôture des inscriptions	Dates du positionnement
Formation UC4 (Titulaire du BF2 de la FFN) Du 13/04/2026 au 21/06/2026	3 Mois	Le 13/03/2026	10/04/2026

Volume horaire total UC4 (Pour les titulaires du BF2)	159 HEURES	
Détails du parcours individualisé du candidat	En centre	84 Heures (+ certifs)
		Dont FOAD 14 Heures
	En structure	75 Heures
	Dont volume en club agréé FFN	A répartir en fonction des activités proposées par le club
	Dont volume en structure « Classique »	FFN

	Volumes horaires Face à Face	Volumes horaires FOAD	Volumes horaires Alternance
UC4 – Mobiliser les techniques des activités aquatiques et de la natation pour mettre en œuvre une séance, un cycle d’animation ou d’apprentissage dans le champ des Activités Aquatiques et de la Natation.	84h	14h	75h
Total général	84 heures	14 heures	75 heures

BPJEPS AAN (titulaires BF2)

Etre titulaire :

- Du BF2
- Du BNSSA (A jour de FC)

Satisfaire au TEP :

Tests d'Exigences Préalables : Parcourir une distance de 400 mètres nage libre réalisé en moins de 7 minutes 40 secondes. (Attention à valider en moins de 7' en fin de formation)

BF1 et 2

Les titulaires des Brevets Fédéraux 1 et 2 sont des bénévoles importants dans la structuration et l'encadrement sportif des clubs.

Ils apportent un soutien aux élus et aux entraîneurs

Ils mettent en œuvre en sécurité des activités à vocation sportive et participe au fonctionnement du club. Il exerce ainsi ses activités dans un domaine privé, auprès d'un public volontaire et licencié dans un des clubs affiliés à la fédération.

1. Prévention et gestion des incidents et accidents
2. Organisation et gestion d'un groupe en déplacement ou en stage
3. Conduite en sécurité de son action dans le cadre du plan d'aisance aquatique, du plan "j'apprends à nager", des différents tests de l'Ecole de Natation Française (ENF) et de l'apprentissage des nages, départs et virages
4. Participation à la gestion administrative et technique des pratiquants
5. Participation à la promotion et au développement des activités au sein d'un club
6. Réalisation d'un projet d'action afin de promouvoir une ou des activités au sein d'un club

BF1 et 2

Dates extrêmes de la formation	Durée de la formation	Date de clôture des inscriptions	Dates des TEP	Dates des tests de sélection	Dates du positionnement
Du 11/10/2025 au 27/01/2026	4 mois	Le 02/10/2025	Pas de TEP	Pas de test	06/10/2025

Volume horaire total	335 HEURES	
Détails du parcours individualisé du candidat	En centre	175 Heures (+ certifs)
	En structure	160 Heures
	Dont FOAD	Heures

	Volumes horaires Face à Face	Dont Volumes horaires FOAD	Volumes horaires Alternance
UC 1 : ENCADRER UN GROUPE EN SECURITE	34 h	20 h	30 h
UC 2 : CONDUIRE EN SECURITE DES APPRENTISSAGES SPORTIFS DANS LE CADRE DE PRATIQUES SOCIO-EDUCATIVES	61 h	40 h	90 h
UC 3 : S'IMPLIQUER DANS LE FONCTIONNEMENT D'UN CLUB INTEGRE DANS SON ENVIRONNEMENT TERRITORIAL	UC3 Bloc 1 :16 h	0 h	10 h
	UC3 Bloc 2: 64 h	36 h	30 h
Total général	175 heures	96 Heures	160 heures

BF1 et 2

Ces exigences sont définies nationalement par les textes en vigueur et consistent en :

1. Avoir 15 ans minimum (Tous les jeunes **ayant 15 ans au 31 décembre de l'année de la formation** peuvent rentrer en formation)
2. Être titulaire du PSC1
3. Être titulaire du test de sécurité ou du BNSSA (A jour de Formation Continue)
4. Être licencié à la FFN
5. Présenter un extrait de casier judiciaire bulletin n°3 vierges datant de moins de 3 mois (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1264>)

BF1 et 2

Planning prévisionnel

		sept. - 25						oct. - 25						nov. - 25						déc. - 25						janv. - 26						
		Centre	FOAD	structure	VISITE SUR SITE	Certification	rattrapage	Centre	FOAD	structure	VISITE SUR SITE	Certification	rattrapage	Centre	FOAD	structure	VISITE SUR SITE	Certification	rattrapage	Centre	FOAD	structure	VISITE SUR SITE	Certification	rattrapage	Centre	FOAD	structure	VISITE SUR SITE	Certification	rattrapage	
Lu	1							Me	1					Sa	1					Lu	1	3					Je	1				
Ma	2							Je	2					Di	2					Ma	2	3					Ve	2				
Me	3							Ve	3					Lu	3	3				Me	3						Sa	3				
Je	4							Sa	4					Ma	4	3				Je	4						Di	4				
Ve	5							Di	5					Me	5					Ve	5						Lu	5				
Sa	6							Lu	6	7				Je	6					Sa	6	7					Ma	6				
Di	7							Ma	7					Ve	7					Di	7						Me	7				
Lu	8							Me	8					Sa	8					Lu	8	3					Je	8				
Ma	9							Je	9					Di	9					Ma	9	3					Ve	9				
Me	10							Ve	10					Lu	10					Me	10						Sa	10	7			
Je	11							Sa	11	7				Ma	11					Je	11						Di	11	7			
Ve	12							Di	12	7				Me	12	3				Ve	12						Lu	12	3			
Sa	13							Lu	13					Je	13	3				Sa	13	8					Ma	13	3			
Di	14							Ma	14					Ve	14					Di	14	8					Me	14				
Lu	15							Me	15					Sa	15					Lu	15	3					Je	15				
Ma	16							Je	16					Di	16					Ma	16	3					Ve	16				
Me	17							Ve	17					Lu	17	3				Me	17						Sa	17				
Je	18							Sa	18					Ma	18	3				Je	18						Di	18				
Ve	19							Di	19					Me	19					Ve	19						Lu	19	3			
Sa	20							Lu	20					Je	20					Sa	20	6					Ma	20	3			
Di	21							Ma	21					Ve	21					Di	21	6					Me	21				
Lu	22							Me	22					Lu	22					Lu	22						Je	22				
Ma	23							Je	23					Di	23					Ma	23						Ve	23				
Me	24							Ve	24					Lu	24	3				Me	24						Sa	24				
Je	25							Sa	25					Ma	25	3				Je	25						Di	25				
Ve	26							Di	26					Me	26					Ve	26						Lu	26	4			
Sa	27							Lu	27	7				Je	27					Sa	27	6					Ma	27	4			
Di	28							Ma	28	7				Ve	28					Di	28	6					Me	28				
Lu	29							Me	29	7				Sa	29					Lu	29	3					Je	29				
Ma	30							Je	30	7				Di	30					Ma	30						Ve	30				
								Ve	31	7										Me	31						Sa	31				

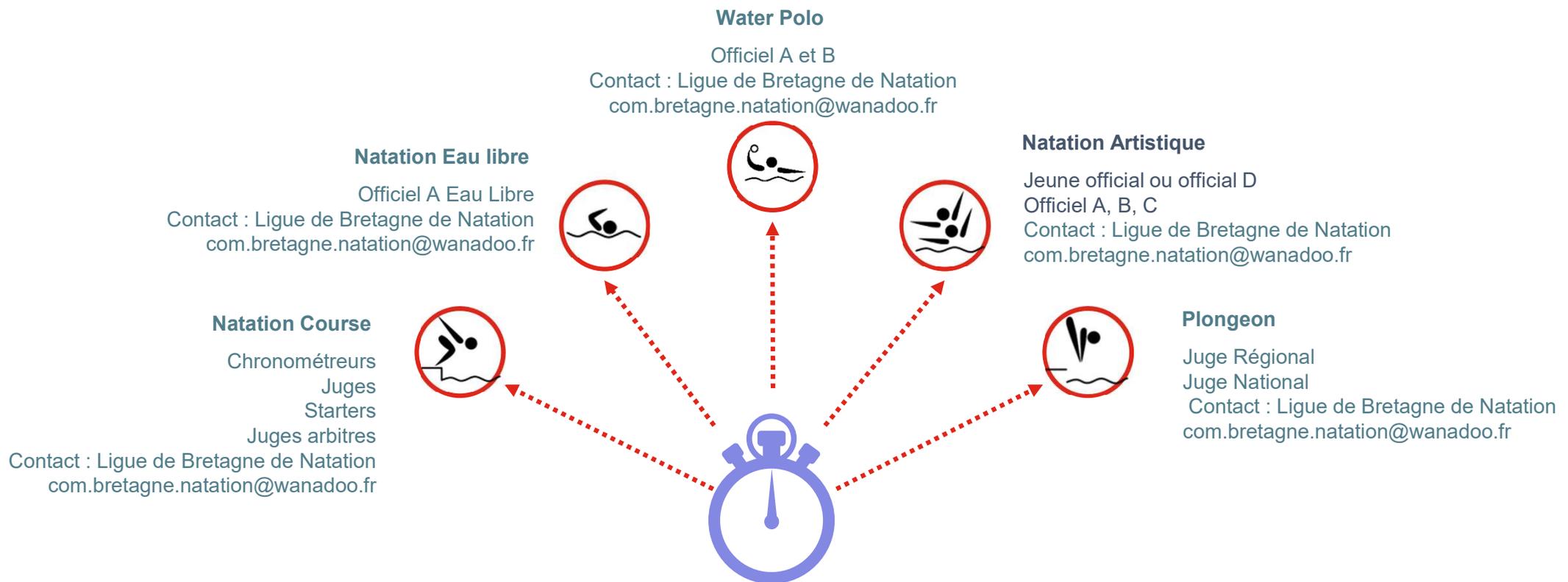
NFS

Dates : en cours de validation
Période : Janvier – Avril

Dates extrêmes de la formation	Durée de la formation	Date de clôture des inscriptions	Dates des regroupements
Janvier - Avril	4 mois	Le 15/12/2025	Regroupement 1 : 21h en présentiel Période en distanciel : 12h en distanciel Regroupement 2 : 35h en présentiel Certifications : Avril 2024

Formation des bénévoles

Juges et arbitres



FC des entraîneurs / des bénévoles

Entraîneurs :

- Redon : Vacances de la Toussaint
- TOEC ? : Normalement deuxième semaine de mai (en cours de validation)

Bénévoles :

- A la carte (Droit du Travail, CCNS, La gestion associative...)



Tarifs

2025-26

Coûts des formations

TARIFICATION FORMATIONS 2025-2026					
Statut du stagiaire	Coût des formations	Détails de la tarification			Total Reste à Charge du stagiaire
		Dont Frais pédagogiques	Dont Frais annexes	Dont Frais de dossier	
BF1	800€ + 50€	800€		50€	850€
BF2	2000€ + 50€	2000€		50€	2050€
Formation continue BF	950€ + 50€	950€		50€	1000€
BPJEPS UC4 pour les titulaires du BF2	2000€ + 50€	2000€		50€	2050€
BPJEPS AAN	8500€ + 50€	8500€		50€	8550€
DEJEPS	9050€ + 50€	9050€		50€	9100€
CSSMA	2100€ + 50€	2100€		50€	2150€
CSSMA pour les titulaires du BNSSA	1000€ + 50€	1000€		50€	1050€
BNSSA	300€ + 50€	300€		50€	350€
PSE1	300€ + 50€	300€		50€	350€
FC PSE-BNSSA	100€	100€			100€
Nagez Forme Santé	1200€ + 50€	1200€		50€	1250€
Aisance Aquatique	1200€ + 50€	1200€		50€	1250€
Formation des officiels	150€ (prise en charge ligue)	150€ (prise en charge ligue)			
Autre formation	Sur devis				

TARIFICATION FORMATIONS 2025-2026 (AVEC AIDE DE L'ERFAN DE BRETAGNE)					
Statut du stagiaire	Coût des formations	Détails de la tarification			Total Reste à Charge du stagiaire
		Dont Frais pédagogiques	Dont Frais annexes	Dont Frais de dossier	
BF1 (aide ERFAN) *	500€ + 50€	500€		50€	550€
BF2 (aide ERFAN) *	1580€ + 50€	1580€		50€	1630€

Coûts des formations

TARIFICATION MSN 2025-2026					
Statut du stagiaire	Coût des formations	Détails de la tarification			Total Reste à Charge du stagiaire
		Dont Frais pédagogiques	Dont Frais annexes	Dont Frais de dossier	
MSN complet (Blocs 1 + 2 + 3 + 4 + 5)	5000€ + 50 €	5000 €		50 €	5050 €
Bloc 1 du MSN	1170 + 50€	1170 €		50 €	1220 €
Bloc 2 du MSN	990 + 50€	990 €		50 €	1040 €
Bloc 3 du MSN	810 + 50€	810 €		50 €	860 €
Bloc 4 du MSN	540 + 50€	540 €		50 €	590 €
Bloc 5 du MSN	1490 + 50€	1490 €		50 €	1540 €
Formation continue du MSN	950€ + 50€	950€		50€	1000€
MSN pour les titulaires du BPJEPS AAN	900€ + 50€	900€		50€	950€

TARIFICATION MSN 2025-2026 (AVEC AIDE DE L'ERFAN DE BRETAGNE)					
Statut du stagiaire	Coût des formations	Détails de la tarification			Total Reste à Charge du stagiaire
		Dont Frais pédagogiques	Dont Frais annexes	Dont Frais de dossier	
MSN complet (Blocs 1 + 2 + 3 + 4 + 5) (aide ERFAN) *	3750€ + 50 €	3750 €		50 €	3800 €

Financements possibles

OPCO

CPF

Apprentissage

France Travail

Région Bretagne





Contact

Secrétariat :

Claudia LE BIAN :

Mail : com.bretagne.natation@wanadoo.fr

Tel : 0299670358 ou 0682248761

Directeur de l'ERFAN :

Mathieu GUERIN

Mail : erfanbretagne@gmail.com

Tel : 0671192458



Merci